



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU
13/02/2019**

Nombre d'élus :

- en exercice : 31
- présents : 20
- procurations : 4
- Suppléants : 2
- absents : 11
- ayant pris part au vote : 26

Date de la convocation : 30/01/2019

Conseil syndical : 13/02/2019

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
19/02/2019

Affichage syndical le : 19/02/2019

Étaient présents : Max VINCENT, Pierre GOUVERNEYRE, Corinne CARDONA, Michel BALAIS, Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER, Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE, Gérard DARDET, Christian COLOMBO, Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER, Éric MAZOYER, Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL, Pascal DAVID, Marcel PATIN, Gérard KECK, Bernard COQUET, Jean-Michel CARON, Nicolas POUSSINEAU, Romuald DELABIE.

Absents représenté(s) :	Par :
Claire BELLE	Michel BALAIS
Marc GRIVEL	Max VINCENT
Bernard BOURBONNAIS	Françoise MAUPAS
Denis VERKIN	Eric MAZOYER

Étai(en)t absent(s) :

Antoine DUPERRAY, Marc GRIVEL, Claire BELLE, Denis VERKIN, Laurent MONCEL, Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET, Olivier PERROT. Jean-Claude GRANGE et Isabelle CEYRON, arrivés en cours de séance n'ont pas pris part aux votes.

Secrétaire de Séance élu :

Françoise MAUPAS.

Le **mercredi 13 février 2019**, les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par courriel du 30/01/2019, dans la salle du Conseil Municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.



Délibération conseil syndical n° 2019-02-08
AVENANT A LA CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE AVEC LE CDG 69 POUR L'ANNEE 2019
RAPPEURTEUR : MICHEL BALAIS – VICE-PRESIDENT DE L'ADMINISTRATION GENERAL ET DE LA REVISION DES STATUTS

Lors de sa séance du 2 juillet 2018, le Conseil d'administration du CDG69 a délibéré sur une nouvelle tarification des services assistance juridique, prévention et médecine professionnelle. Les nouveaux montants de participations ont été calculés par application des résultats du recensement entré en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Le coût de la mission d'assistance juridique est par conséquent porté à 4785 € pour l'année 2019 (4660 € en 2018).

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve à l'unanimité l'avenant à la convention de l'assistance juridique du CDG69 pour l'année 2019 et autorise le Président à signer.

*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures des membres présents.*

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 13/02/2019*

Max Vincent,
Président

